

Note de présentation synthétique

Compte Financier Unique – Exercice 2025

Les données budgétaires pour 2025 confirment le rôle de tiers de confiance du CIG en direction des collectivités et établissements du territoire, dans un contexte marqué par un durcissement des contraintes financières pesant sur les employeurs publics.

Dans cette perspective, la stratégie de l'établissement pour 2025 s'est organisée autour de priorités structurantes :

- La réponse aux besoins des 330 collectivités et établissements affiliés, qui constitue le fondement de l'action du Centre et oriente l'ensemble de ses interventions ;
- L'évolution continue des organisations de travail, afin d'adapter les modalités d'intervention et de renforcer l'efficacité de l'établissement ;
- La mise en œuvre d'une trajectoire financière maîtrisée, reposant sur la mobilisation des excédents de fonctionnement, le maintien d'un taux de cotisation stabilisé à 0,50 % depuis 2021, une programmation pluriannuelle des investissements et l'absence de recours à l'emprunt depuis l'extinction de la dette en 2019 ;
- L'adaptation de la tarification des missions facultatives, en cohérence avec l'évolution de l'offre de services, dans un objectif de lisibilité et de cohérence pour les collectivités.

La mise en œuvre des priorités du Centre se traduit par des choix de gestion qui façonnent l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement.

Une section de fonctionnement : un déficit maîtrisé, reflet d'un choix stratégique au service des affiliés

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à 33,55 M€ en 2025, en diminution de 2,1 % par rapport à l'exercice 2024, après intégration des charges rattachées.

Au sein de ces dépenses, la masse salariale constitue le principal poste, avec 24,12 M€, en hausse de 1,9 % par rapport à 2024. Cette progression traduit directement l'adaptation des moyens du CIG aux besoins croissants des collectivités et établissements affiliés. Pour y répondre, l'établissement a engagé un renforcement ciblé de ses effectifs, orienté vers des fonctions à forte valeur ajoutée dans des domaines stratégiques tels que les systèmes d'information, le pilotage de la masse salariale, l'accompagnement des transitions, l'assistance en gestion des ressources humaines, le conseil en organisation et la prévention des risques professionnels.

L'évolution des dépenses de personnel a également été influencée par des facteurs exogènes : l'augmentation des contributions patronales (CNRACL, cotisations maladie et vieillesse), la revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) au 1er juillet 2024 et la mise en œuvre de postes inscrits au budget primitif 2024 mais non pourvus à cette date. Ces éléments, conjugués au renforcement ciblé des effectifs, expliquent la progression des charges de personnel et traduisent un choix stratégique assumé pour garantir une réponse efficace aux besoins des affiliés.

Parallèlement, les charges à caractère général, nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, ont diminué de manière significative de 17 %, passant de 8,92 M€ en 2024 à 7,38 M€ en 2025, reflétant une gestion rigoureuse et responsable des ressources.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont principalement été consacrées aux indemnités d'élus, à la subvention à la Caisse de solidarité du personnel, ainsi qu'aux licences d'applications informatiques dont le montant a augmenté pour accompagner la modernisation des méthodes de travail.

Dans leur ensemble, ces évolutions illustrent un choix de gestion : renforcer les moyens humains et opérationnels pour répondre aux besoins des affiliés tout en maîtrisant et en optimisant les autres charges de fonctionnement.

Si la section de fonctionnement reste en déficit, elle est néanmoins portée par une dynamique favorable des recettes.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 32,34 millions d'euros en 2025, en progression de 3,2 % par rapport à 2024. Elles sont principalement portées par le produit des cotisations, qui atteint 19,09 millions d'euros, soit 59 % des recettes de la section de fonctionnement. Cette hausse, obtenue malgré le maintien du taux inchangé, reflète à la fois la solidité des bases de cotisation et l'amélioration du traitement des impayés des exercices précédents.

La dynamique est également favorable sur plusieurs autres postes de recettes. Les publications (abonnements, IAJ et RCT) s'élèvent à 1,6 million d'euros, progression liée notamment à la résorption des retards de facturation consécutifs à la mise en place de la gestion intégrée en 2024. Par ailleurs, les remboursements liés à l'organisation des concours atteignent 1,8 million d'euros et le montant de la compensation versée par le CNFPT pour le transfert de ses missions et ressources aux CDG à compter de 2010 s'établit à 2,5 millions d'euros.

La section de fonctionnement enregistre un déficit de 1 219 002,77 € en 2025, en diminution par rapport à 2024, reflet des investissements consentis pour répondre aux besoins croissants des collectivités affiliées et soutenir pleinement les missions du Centre. Ce déficit est couvert par la mobilisation des excédents de fonctionnement reportés, qui ont également permis de financer en partie les investissements de l'année.

Les dépenses d'investissement représentent 2,9 millions d'euros en 2025.

L'investissement principal de l'année 2025 concerne la construction de l'antenne de Villiers-sur-Marne, pour un montant de 1,9 millions d'euros (montant incluant les restes à réaliser). Inaugurés en février 2026, ces locaux rénovés constituent un véritable atout pour le CIG, venant renforcer sa stratégie de proximité avec les affiliés.

Le Centre a par ailleurs investi de manière significative dans ses systèmes d'information, à hauteur de 1,2 million d'euros, conformément à ses priorités stratégiques en matière d'innovation et de modernisation.

Ces investissements visent à adapter nos outils aux besoins actuels et futurs, à soutenir de nouvelles formes d'intervention et à garantir une utilisation optimale et responsable des ressources.

Plusieurs projets structurants ont été menés à bien, illustrant l'engagement du CIG pour la transformation numérique :

- Le renouvellement complet de l'infrastructure informatique ;
- La mise en œuvre d'un outil de gestion de projets ;
- Le renouvellement de 75 postes de travail ;
- Ainsi que la refonte complète du site internet du CIG, renforçant la visibilité et l'accessibilité de ses services.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de modernisation et de renforcement de la capacité du Centre à répondre aux enjeux de demain.

Ces dépenses sont financées par la dotation aux amortissements à hauteur de 1 million d'euros ainsi que par le FCTVA pour un montant de 260 327,35 €.

Le solde a vocation à être couvert par la mobilisation des excédents de fonctionnement.

Le Président s'étant retiré pour la présentation et le vote du compte financier unique, les autres membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025 qui présente les résultats comptables suivant, hors restes à réaliser :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	- 1 250 661,59 €		-1 655 542,82 €	-2 906 204,41€
Fonctionnement	28 524 770,80 €		-1 219 002,77 €	27 305 768,03 €
TOTAL	27 274 109,21 €		-2 874 545,59 €	24 399 563,62€